

LU POUR VOUS

Le supplément familial – calcul des 10% d'IRE

Dans le cadre de notre veille sur les sujets touchant les policiers en poste à l'étranger, nous avons identifié une réponse du MEAE à la question écrite d'une Sénatrice, Mme Sophie Briante Guillemont (<https://www.senat.fr/questions/base/2026/qSEQ260107466.html>).

Celle-ci évoquait la question du **supplément familial** pour compenser la perte de revenus du conjoint de l'agent expatrié. Son montant étant fixé à 10% de l'IRE perçue, la Sénatrice mettait en évidence une inégalité manifeste, les conjoints d'agents de catégorie A percevant un supplément familial plus élevé que ceux des agents de catégories B ou C, alors qu'ils sont confrontés aux mêmes contraintes locales et aux mêmes difficultés d'accès à l'emploi.

Dans sa réponse, le MEAE apportait une réponse intéressante. Il indiquait que des réflexions étaient engagées en vue de modifier la règle de calcul de cet émolument. Une piste est privilégiée : *« L'option d'un pourcentage appliqué à un même groupe d'indemnité de résidence à l'étranger, qui garantirait le versement d'un montant unique par pays, quelle que soit la catégorie de l'agent, est celle qui est privilégiée à ce stade par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. »*

Notre analyse est que le MEAE pourrait probablement opter pour un calcul sur la base du groupe 9, ce qui correspondrait à un coût budgétaire constant car ce groupe est considéré comme le groupe médian pour ce ministère. Si un tel choix devait intervenir, il serait avantageux pour les agents concernés du CEA et du CC.

A la fin de sa réponse, le MEAE ajoutait que *« des discussions (étaient) actuellement menées avec tous les ministères affectant des agents à l'étranger afin de parvenir à une solution consensuelle »*. Le groupe médian pour les policiers n'étant certainement pas le groupe 9, une telle discussion interministérielle est susceptible de mettre en évidence le déclassement subi par les policiers en matière d'IRE. Sur la base de cette remarque du MEAE, nous allons donc interroger le ministre de l'Intérieur sur la question des groupes d'IRE appliqués aux policiers et lui rappeler nos revendications.